BULLETIN DE LA

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Syndicat National C.G.T des Travailleurs de la Recherche Scientifique

10, rue de Sofférino 75341 PARIS CEDEX 07

Tél.: 551 64 67

BULLETIN MENSUEL N° 172 - MAI - JUIN - JUILLET 1976



S N T R S - C G T C.C.P. 30.510-68 - LA SOURCE

le xv° congrès du snfrs-cgf au cœur de l'action pour de nouveaux succès

par Guy DUPRE Secrétaire Général

Ce "Bulletin de la Recherche Scientifique" rend compte des travaux de notre XVè Congrès qui vient de se réunir à Hérouville dans la banlieue de Caen du 5 au 7 Mai.

Pour ceux qui ont eu le privilège d'être choisis démocratiquement par leurs camarades syndiqués au SNTRS pour les représenter à ces assises, ils garderont certainement le souvenir d'un grand moment de l'histoire de notre syndicat.

La centaine de réunions préparatoires tenues dans nos sections syndicales locales, les débats souvent passionnés qui s'y déroulèrent sur les problèmes soumis à la discussion de nos syndiqués, étaient prometteurs; le niveau des débats du Congrès a répondu à ces espérances.

Notre Congrès s'est tenu au coeur de l'action qui s'est développée dans la dernière période pour le pouvoir d'achat, la carrière minimum garantie et la défense de la sécurité d'emploi, il était en prise avec les réalités de la vie quotidienne des travailleurs dans les laboratoires et de leurs luttes pour défendre leurs conditions de vie et de travail.

Congrès représentatif des travailleurs de nos organismes puisque la répartition des délégués correspondait presque exactement à celle des diverses catégories de notre corps de personnel, il a pris en compte les besoins et les préoccupations de toutes ces

catégories pour y apporter des solutions conformes à leurs intérêts.

CES ASSISES ETAIENT A L'IMAGE DE LA CGT, ORGANISATION SYNDICALE MODERNE ET DEMOCRATIQUE, OU CHACUN S'EXPRIME QUELLES QUE SOIENT SES CONVICTIONS POLITIQUES PHILOSOPHIQUES OU RELIGIEUSES, DONNE SON OPINION, FAIT SES PROPOSITIONS, POUR RECHERCHER LA MEILLEURE ORIENTATION CLAIRE, COMBATIVE, MOBILISATRICE ET UNITAIRE POUR MENER LE COMBAT COMMUN.

Cette orientation le Congrès du SNTRS-CGT l'a définie pour son secteur d'activité et il l'a adoptée à la quasi unanimité des mandats, ainsi que le programme d'action revendicative qui doit permettre par la lutte des personnels de nouveaux succès revendicatifs.

Ces documents ne sont pas des déclarations d'intention, ils sont des instruments de lutte contre la politique d'austérité du pouvoir, contre sa politique de recherche, et pour lui imposer de satisfaire nos revendications les plus urgentes.

Ils expriment également avec force la volonté du SNTRS-CGT de contribuer à partir de ses responsabilités syndicales, aux changements fondamentaux de la politique économique et sociale dont le Programme Commun de la Gauche est l'expression politique.

En présentant à tous les personnels les décisions de son Congrès, le SNTRS-CGT les appelle à être partie prenante plus directement du combat enthousiasmant qu'il mène avec des millions de travailleurs qui font confiance à la CGT, en rejoignant sans attendre le SNTRS-CGT.

RADIOSCOPIE DU 15è CONGRES NATIONAL DU SNTRS-CGT

Le Congrès se réunit tous les 2 ans. Il est la plus haute instance du syndicat. Chaque section syndicale est représentée par au moins 1 délégué.

Comment résumer et traduire en quelques lignes ce que fût notre 15è Congrès : des assises dynamiques, représentatives des personnels du CNRS, de l'INSERM et assimilés, au coeur de leurs préoccupations et de leurs luttes.

Essayons de nous y attacher tout en lui donnnat vie.

J.P. RICCIO Secrétaire National

le CONGRES du SNTRS-CGT

CE SONT DES PROJETS DE DOCUMENTS :

• LE PROGRAMME D'ACTION REVENDICATIVE :

Concentré des objectifs fondamentaux et des revendications générales et spécifiques des travailleurs du CNRS, de l'INSERM et assimilés.

• LE DOCUMENT D'ORIENTATION

Boussole qui fixe l'orientation et l'activité du syndicat pour la satisfaction des revendications immédiates et plus fondamentales.



L'élaboration

Ces projets de documents :

- <u>sont élaborés</u>, par la Direction Nationale sortante du syndicat à partir des objectifs non atteints depuis le dernier Congrès, enrichis des nouvelles revendications émanant des personnels.
- ●sont reçus, par chaque syndiqué. Celui-ci peut ainsi les étudier, les juger, les modifier selon son opinion personnelle.
- ●sont discutés, en assemblée de section statutaire. Au cours de la discussion chaque syndiqué peut déposer des amendements aux projets de documents. Il vote sur l'ensemble des documents amendés. Il élit et mandate les délégués de sa section qui le représenteront au Congrès.



L'étude, la discussion



La décision

Au cours desquels, 140 délégués se répartissant en 128 CNRS - 9 INSERM - 1 ANVAR - 1 CEREQ - 1 Météo Paris , - 10 hors statut, représentatifs des diverses catégories de personnel:

- ont discuté et voté 280 amendements déposés par l'ensemble des sections sur les deux documents soumis à discussion Programme d'action revendicative Document d'orientation. Plus de 150 interventions de délégués ont ponctué les débats.
- ont exprimé, au delà de la volonté naturelle d'approfondir, d'enrichir collectivement sans concession notre réflexion sur l'activité passée du syndicat, un profond accord des sections, puisque le rapport d'activité et les deux documents ont été votés à très grande majorité (entre 93,5 % pour le rapport d'activité et la quasi unanimité pour le programme d'action revendicative).
- ont élu, une nouvelle direction Nationale Le Conseil Syndical National de 64 membres (10 de plus qu'au précédent CSN dont 23 nouveaux).

 Lors de sa lère réunion le CSN élisait à l'unanimité à la responsabilité de Secrétaire Général : Guy DUPRE CNRS IN2P3 Secrétaire Général adjoint : Frida WANSTOK INSERM Trésorier Général : Robert LOMBARD CNRS.

C'EST AUSSI

- L'importante présence et contribution des représentants des différentes instances de la CGT :
- N. CLET coordination CGT Rhône-Poulenc
- M. DELSAL secrétaire de la FEN-CGT
- P.L. MARGE membre du bureau de l'UGICT-CGT
- M.T. HIRSZBERG secrétaire de l'UGFF-CGT

De nombreux syndicats CGT étaient présents ou ont envoyé des messages de salutations (SNETP - SGPEN - SGAC).

- La présence de
 - J. ROGALSKI secrétaire général du SNCS-FEN LESCORNET - SELLEM représentants du SNPCEN-FEN
- La présence d'un observateur Belge (représentant le corps scientifique de la régionale de Liège de la FGTB adhérente à la C.I.S.L.)
- Une vingtaine de messages de sympathie en provenance du monde entier, de la Fédération Mondiale des Travailleurs Scientifiques, de la Fédération Internationale Syndicale de l'Enseignement, de l'Union Internationale des Syndicats de la Fonction Publique.
- La présence de représentants des partis signataires du programme commun dont : J. METZGER membre du C.C. du PCF (responsable de la recherche) MEXANDAU membre du Comité Directeur du P.S. délégué national à l'Education. Le mouvement des Radicaux de gauche nous avait adressé un message s'excusant de ne pouvoir assister au Congrès.
- Des échos réguliers dans la presse régionale, des compte rendus dans la presse nationale, deux passages sur FR 3 avec interview du Secrétaire Général.

C'EST ENFIN

- •Un appel à la riposte énergique à la politique du pouvoir envers la recherche et ses personnels.
- ●Un appel aux travailleurs à se syndiquer, <u>pour eux</u>, pour une action syndicale plus efficace dans l'intérêt de tous les travailleurs

Pour que vive et se renforce le SMTRS-CGT, pour que plus grands soient les succès revendicatifs.

ELECTION AU DIRECTOIRE

LA LISTE UNITAIRE SNTRS-SNCS-SNESUP-SGEN ENLÈVE LES 10 SIÈGES À POURVOIR AU DIRECTOIRE

La plateforme intersyndicale et intercatégorielle SNTRS-SNCS-SNESup aura 15 élus sur 20. La CFDT 3 - le SNIRS 1 - FO 1.

Le SNTRS-CGT aura 4 élus (3 au précédent Directoire) sur 7 ITA membres du Directoire : à l'élection de nos camarades A. CHANCONIE et C. LE SQUEREN sur laliste unitaire s'ajoute celle de nos camarades G. DUPRE et M.T. VALADAS élus du Collège C. Il se trouve confirmé à nouveau par cette élection comme la première organisation syndicale chez les ITA.

Cette élection témoigne de l'opposition grandissante de la communauté scientifique à la politique de recherche du pouvoir.

Elle est porteuse d'une aspiration des scientifiques à la mise en œuvre d'une autre politique de recherche, assurant :

- La satisfaction des besoins économiques, sociaux et culturels de la population
- Le progrès des connaissances

DES REVENDICATIONS

A partir de la situation très préoccupante des travailleurs du CNRS, de l'INSERM et assimilés, quant à leurs conditions de vie et de travail, le XVè Congrès du SNTRS-CGT a précisé la plateforme revendicative du XIVè Congrès afin d'apporter des réponses concrètes à toutes les catégories de personnel.

Les propositions du SNTRS-CGT expliquées par les sections syndicales, discutées par l'ensemble des travailleurs doivent créer les conditions d'un élargissement de l'action, et favoriser l'unité syndicale.

LA REMUNERATION

Le document dénonce : la politique contractuelle, l'indice INSEE, les discussions salariales préfabriquées dans le cadre d'une "enveloppe budgétaire" préétablie, la caution donnée par certaines organisations syndicales, le très grand désordre qui règne dans le système actuel de rémunération.

Tout naturellement, sont reprises les propositions concernant l'ensemble des travailleurs de la Fonction Publique :

- Le maintien du pouvoir d'achat pour tous, (reposant principalement sur un instrument de mesure reflétant la hausse réelle des prix ; objectif : parvenir à une échelle mobile).
- La progression du pouvoir d'achat, plus importante pour les bas et moyens salaires, (progression différenciée; au moins 3 % par an en moyenne).
- La remise en ordre des rémunérations et la correction du déclassement.
- La fixation d'un minimum de rémunération à 2 000 F par mois, en bas de la grille, corresponddant aujourd'hui au minimum indispensable pour vivre décemment;
- Dans l'immédiat, et pour éviter d'attendre que les études (qui seront longues et difficiles) parviennent à leur terme : un acompte immédiat pour tous, soumis à retenue pour pension, de 300 F par mois, à valoir sur la remise en ordre des rémunérations et la correction du déclassement.

La réalisation d'une telle remise en ordre aboutit notamment :

- à une définition nouvelle de l'indice 100,
- à la suppression de l'indemnité de résidence et des abattements de zones...
- En ce qui concerne la prime de participation à la Recherche, des agents CNRS, INSERM et assimilés, le document appelle à lutter pour obtenir la prime à 20 % pour tous. Dans l'immédiat suppression de la discrimination dont sont victimes les administratifs (catégories 0), les personnels de service (8 et 9B) ainsi que la suppression des différences de taux injustifiées entre les différentes catégories.

POUR UNE CARRIERE MINIMUM GARANTIE POUR TOUS

Le document dénonce les distorsions de notre grille actuelle et le déclassement dont est victime la plus grande partie des personnels, déclassement d'autant plus important qu'à l'évolution des sciences et des techniques correspond pour chaque ITA une évolution de la qualité du travail à exécuter.

L'absence de possibilité de carrière des personnels statutaires aggravée par les faibles créations de postes constitue un véritable scandale.

Dans cette carrière d'ampleur indiciaire suffisante, sur une durée d'environ vingt ans chacun devrait être assuré :

- d'un traitement de début convenable;
- d'une progression avec des augmentations substantielles ;
- d'une réduction du nombre de catégories.

Dans chacune des catégories la moitié du salaire devrait être perçue au tiers de la carrière.

Toutes les professions et qualifications devraient y trouver leur place.Les revendications spécifiques actuellement bloquées, ainsi que les déclassements reconnus, devraient de plus être solutionnés dans cette remise en ordre.

Aucune discrimination entre les personnels de niveau identique mais de professions différentes ne devrait subsister (ex : les administratifs et les techniciens).

POUR L'ACTION

Le document apporte par ailleurs les solutions du SNTRS-CGT sur le problème de la promotion.

Il faut que tous les agents ayant atteint un niveau de qualification ou une responsabilité supérieure puissent être nommés effectivement à la catégorie correspondante. Cela pose en premier lieu de ne pas lier les possibilités de promotion à l'expansion de l'organisme, de prévoir une évolution de la pyramide des emplois en fonction de la technicité toujours plus grande demandée aux personnels.

Des modifications statutaires sont indispensables pour apporter des solutions, cela peut être : - un pourcentage de l'effectif de l'ensemble du corps ;

- un pourcentage d'un groupe de catégorie ;

- un pourcentage de chaque catégorie.

L'inscription systématique sur liste d'aptitude de tout agent dont la qualification supérieure et le travail effectué auront été reconnus par la commission paritaire, avec dans chaque budget annuel du CNRS et de l'INSERM des transformations de postes permettant les nominations effectives.

Sans attendre le résultat des négociations sur la carrière minimum, le document fait le point sur les mesures immédiates qui doivent être prises.

•MESURES CATEGORIELLES

- Fusion de la 6D, 6D bis avec la 5D comme cela existe déjà à l'INRA.
- Fusion des 9 8-7 et 6B en une seule catégorie (la nature des emplois étant dans la plupart des cas identique ainsi que l'a démontré le groupe de travail petites catégories).
- Alignement de la 4D sur la 5B (même groupe Gr V dans la fonction publique).
- Harmonisation des indices pour la 1D
- Révision de la carrière des 1B 3A 2A dans le sens de la nouvelle 1D (1er groupe).
- Suppression de la 4B et de la 1Bbis.
- Sortie rapide des textes concernant les professions manuelles et sociales.
- Reclassement des professions de dessinateurs.

PROMOTIONS

Il est clair que si le nombre de postes correspondant aux besoins exprimés par les laboratoires créé, cela débloquerait sensiblement la situation actuelle des promotions.

Le SNTRS estime également que des mesures exceptionnelles doivent être prises pour obtenir la transformation des postes et la nomination de tous les agents inscrits sur les listes d'aptitude, l'intégration des personnels hors statut et permettre un bon fonctionnement des laboratoires et

- En ce qui concerne le fonctionnement des commissions paritaires le document réaffirme la position de la CGT en matière de représentativité c'est à dire que seul le critère des élections professionnelles soit retenu pour fixer la représentativité des organisations syndicales aux commissions paritaires.
- En matière de retraites, parallèlement à la bataille menée pour la titularisation, le SNTRS mènera son action pour améliorer le système actuel des retraites (régime général de la Sécurité Sociale - régime complémentaire IRCANTEC) afin d'obtenir, à 55 ans la pension totale égale au minimum à 75 % de tous les éléments du salaire moyen des dix meilleures années, sans qu'elle puisse être inférieure au SMIC revendiqué par la CGT.

POUR UN STATUT DE TITULAIRE

EXIGER UN STATUT DE TITULAIRE C'EST EXIGER LA RECONNAISSANCE DU MÉTIER DE TRAVAILLEUR SCIENTIFIQUE

Contre un des éléments centraux de la politique de recherche du pouvoir : la politique de mobilité et d'insécurité d'emploi, le programme d'action place au ler rang de la lutte des personnels l'exigence d'un statut de titulaire pour tous les personnels de la recherche publique qui assure:

- une véritable sécurité de l'emploi : garantie de l'état et non le statut d'un organisme dont le statut et l'existence peuvent être remis en question
- des garanties sociales
- des retraites décentes
- l'application de toutes les mesures prises dans la fonction publique, etc..

Ce statut comportant les dérogations nécessaires adaptées aux conditions d'exercice de la Recherche Scientifique qui prenne en compte les acquis obtenus ainsi que les revendications sur la carrière.

POUR DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE VIE DES ACTIFS ET RETRAITES

SECURITE SOCIALE

Le SNTRS agira pour que les personnels du CNRS, de l'INSERM et assimilés :

- prennent toute leur place dans la défense de la sécurité sociale

- luttent contre la politique de démantèlement, la loi sur la compensation des régimes, la dévalorisation constante des prestations, les atteintes portées à cette grande conquête ouvrière pour imposer sa gestion démocratique par des représentants élus des travailleurs.

HYGIENE ET SECURITE

Montrant la dégradation constante des conditions de travail dans les laboratoires dûe à la politique néfaste du pouvoir en matière de recherche scientifique le programme d'action insiste pour que partout soient mis en place des Comités Hygiène et Sécurité ayant des moyens leur permettant de jouer véritablement leur rôle.

• ACTION SOCIALE

Le SNTRS poursuivra l'action entreprise pour doter les personnels du CNRS et de l'INSERM d'une véritable action sociale conforme à leurs besoins, pour cela il exige que le budget global de l'action sociale soit porté à 5 % de la masse salariale et indexé sur elle.

Dans l'immédiat, obtention de 3 % au moins de cette masse salariale pour l'action propre du CAES (sports, loisirs, culture, enfance, vacances, solidarité..). 1% d'investissement vacances, 0,5% pour les crèches.

DROITS SYNDICAUX ET LIBERTES

Le SNTRS-CGT revendique et oeuvre pour le respect et l'extension des droits syndicaux et sociaux, des libertés politiques et démocratiques, au CNRS à l'INSERM et dans les établissements d'enseignement et de recherche.

Dans ce sens, il exige l'annulation de tous les textes portant atteinte au droit de grève et notamment l'abrogation des circulaires Chirac-Poniatowski, dernières nées dans l'arsenal gouvernemental.

Les agents du CNRS et de l'INSERM doivent par ailleurs pouvoir prétendre à l'information politique et au libre exercice de l'activité politique de leur choix.

DEFENSE ET DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE ET DE L'UNIVERSITE

Face à la politique néfaste du pouvoir le SNTRS poursuivra et développera son action pour la défense de la recherche scientifique soumise à la contrainte du profit capitaliste, et pour la mettre au service du peuple.

Il s'opposera énergiquement à toutes les conséquences sur la situation des personnels de la politique actuelle de régression et d'asservissement de la science.

Le programme d'action précise les objectifs du SNTRS en matière de politique recherche notamment par l'application du programme commun de la gauche qui prévoit entre autre :

- un budget de la recherche scientifique répondant au double objectif d'assurer la participation de la France à l'avancement des comnaissances, et la satisfaction des besoins individuels et collectifs de la population
- . la nationalisation de secteurs cles de l'industrie (chimie, pharmacie..)

. une programmation démocratique de la recherche

. la garantie de la liberté d'investigation et de publication des travailleurs scientifiques

Estimant indispensable la liaison entre l'enseignement et la recherche, le SNTRS attache une grande importance au développement d'une recherche de qualité dans les universités et luttera pour la défense de l'université et pour la création d'une université démocratique ouverte à tous.

POUR UNE DEMOCRATIE ECONOMIQUE ET POLITIQUE, POUR LA VICTOIRE ET L'APPLICATION DU PROGRAMME COMMUN DE LA GAUCHE

Les luttes imposent des reculs au pouvoir et permettent d'obtenir certaines revendications, mais elles ne changent pas la nature de ce pouvoir, qui s'efforce de reconquérir ce qu'il a cédé.

Seuls des changements politiques, économiques et sociaux peuvent assurer la sauvegarde et l'extension des conquêtes sociales, le développement de la recherche et l'extension des droits et libertés démocratiques.

La victoire du Programme commun de gouvernement de l'Union de la Gauche permettra de tels changements, il répond à l'ensemble des préoccupations contenues dans notre programme revendicatif et se propose de changer fondamentalement la nature et le contenu du régime actuel.

6 Le SNTRS mettra tout en oeuvre pour assurer la victoire et l'application immédiate du Programme commun de la Gauche.

LES GRANDS AXES DE L'ORIENTATION DU SNTRS-CGT

Pour fixer les grands axes de l'orientation du SNTRS-CGT, le 15è congrès est parti des deux données essentielles analysées par le 39è Congrès de la CGT qui caractérisent la situation, déterminent le comportement des diverses forces sociales et politiques et situent par conséquent les conditions de l'action syndicale, à savoir :

- L'aggravation de la crise qui affecte l'économie et la vie du pays
- La montée de la volonté de changement et les perspectives qu'offre l'union de la gauche sur la base de son programme commun de gouvernement.

Le 15è Congrès a mis en évidence que la situation de la recherche scientifique et de ses personnels confirme entièrement cette analyse de la CGT.

LA CRISE ET LA RECHERCHE

Si la tactique du pouvoir en matière de politique recherche a été différente dans le temps et selon les organismes (CEA, CNES, Informatique, Aéronautique, etc..), toutes les analyses de la CGT sur la crise et ses origines, toutes les analyses du SNTRS sur la recherche, montrent bien qu'il s'agit en fait d'une même politique - celle du grand capital - qui confrontée à cette crise et à ses développements a été adaptée à chaque étape nouvelle.

La politique d'austérité imposée par le gouvernement a pour but de faire supporter les frais de cette crise aux travailleurs, loin de s'attaquer à l'inflation et au chômage, elle les entretient et s'en sert.

Elle s'accompagne du gaspillage des forces humaines et matérielles, du sacrifice des équipements . collectifs ; toutes les ressources du pays, tous les moyens de l'Etat sont mis à la disposition des groupes industriels et financiers pour permettre leur "redéploiement".

Les mesures gouvernementales de Novembre 1975 en matière de politique recherche s'inscrivent entièrement dans les directives du gouvernement précisées dans le VIIè Plan, elles représentent un pas qualitatif important dans l'asservissement de la recherche aux besoins des grands trusts.

Il n'y a pas de changement fondamental de la politique recherche du pouvoir mais une étape nouvelle découlant de l'approfondissement et des nécessités nouvelles de la crise, l'objectif du pouvoir étant d'adapter l'infrastructure de la recherche au redéploiement des monopoles.

L'ensemble de ces mesures porte une atteinte sur le fond au développement scientifique du pays en mettant en cause le double caractère de la recherche scientifique :

- le développement des connaissances
- la réponse aux besoins économiques sociaux et culturels de la population.

Pour tous les personnels, les incidences de ces mesures sont graves, car c'est leur métier même qui est mis en cause avec la mobilité forcée et l'insécurité d'emploi qui s'aggraveront en fonction des restructurations et des décentralisations forcées nécessaires à l'application autoritaire des orientations décidées.

LES OBJECTIFS DU S.N.T.R.S.-CGT

Ces objectifs sont précisés dans la plateforme revendicative adoptée par le 15è Congrès, qui prend en compte les revendications générales contenues dans les programmes de la CGT, de l'UGFF et de l'UGICT qui concernent directement les personnels du CNRS et de l'INSERM en matière de pouvoir d'achat, de retraite, de sécurité sociale, de démocratisation de la fiscalité, de l'emploi et des conditions de travail, du droit et des libertés des travailleurs, des conditions de vie, pour la démocratie et la paix.

• LA DEFENSE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE SES PERSONNELS

Des revendications générales et spécifiques des personnels du CNRS et de l'INSERM étroitement liées à l'action pour la défense de la recherche scientifique et qui concernent :

- la carrière minimum pour tous les personnels

- la prime ă 20 % uniforme

les améliorations statutaires diverses

la reconnaissance dans le statut et le reclassement de toutes les catégories victimes d'injustices notamment les administratifs, les professions ouvrières et sociales, les diverses catégories de techniciens, les ingénieurs

- la défense de l'emploi pour toutes les catégories et l'intégration des personnels hors statut

- l'exigence de meilleures conditions de travail

- l'exigence d'une véritable action sociale conforme aux besoins des personnels

LA NECESSITE DE CHANGEMENTS PLUS FONDAMENTAUX

De plus en plus de travailleurs sont conscients que si l'action syndicale permet de résister à toutes les agressions contre le niveau de vie et permet des améliorations immédiates, elle ne peut changer fondamentalement le système capitaliste qui nous gouverne et qui est caractérisé par l'exploitation, le gâchis, l'injustice sociale, son seul but étant d'accroître sans cesse les profits des grands monopoles multinationaux.

Nous faisons cette même constatation en ce qui concerne la recherche scientifique, si nos luttes ont considérablement géné le pouvoir dans la mise en oeuvre de sa politique, celle-ci reste pour l'essentiel contraire aux intérêts du pays et de la population.

Une autre politique économique et sociale, une autre politique de la recherche répondant aux besoins des hommes en augmentant leur pouvoir sur la nature, en diminuant leur peine, en perfectionnant et en généralisant les instruments de la pensée et de la culture, sont possible elles sont contenues pour l'essentiel dans le programme commun de la gauche auquel notre syndicat apporte son soutien et pour la réalisation duquel il mobilisera les travailleurs du CNRS et de l'INSERM.

• LA SOLIDARITE INTERNATIONALE ET LA PAIX

La situation internationale se caractérise par l'évolution d'un rapport de forces favorable à la classe ouvrière et aux peuples, à la démocratie et au socialisme, à la détente et à la coexistence pacifique.

Le SNTRS-CGT réaffirme son accord total avec les principes et les initiatives de la CGT dans le domaine de la solidarité internationale et la paix, la défense de la liberté d'expression et sur sa garantie. Il condamne sans équivoque tout manquement à ces principes où qu'ils aient lieu. Il apportera son soutien à tous les peuples qui en seront les victimes.

Il dénoncera avec force et combattra l'utilisation de la science à des fins militaires. Il oeuvrera pour une recherche scientifique au service de la paix.

• L'UNITE D'ACTION

Le 15è Congrès a souligné la nécessité pour le SNTRS de poursuivre ses efforts pour renforcer l'unité d'action des personnels face aux attaques du pouvoir envers la recherche et ses personnels

La pièce maitresse de ce renforcement c'est l'accord de concertation avec le SNCS que le Congrès a décidé de prolonger dans un document spécial et qui sera publié avec les documents complets du 15è Congrès.

♥UN S.N.T.R.S.-CGT PUISSANT AU COEUR DE L'ACTION

La réalisation des objectifs du programme d'action revendicative liée à ce document d'orientation, notre contribution à la lutte menée par l'ensemble des organisations confédérées pour faire aboutir les objectifs de la CGT exigent un renforcement considérable du SNTRS-CGT en quantité comme en qualité.

• UNE ACTIVITE REPONDANT AUX BESOINS ET PREOCCUPATIONS DE CHAQUE CATEGORIE

Donner au SNTRS-CGT un caractère de masse dans toute sa vie et son action implique également de veiller aux intérêts de chaque catégoire de travailleurs du CNRS et de l'INSERM, de comprendre leurs besoins, leurs préoccupations.

Le 15è Congrès à partir des expériences réalisées dont il a fait le bilan pour approfondir ses positions sur l'activité spécifique, a ouvert un large débat sur cette question.

Il a notamment précisé que le SNTRS-CGT était globalement un syndicat spécifique de travailleurs de la recherche scientifique, mais que tous nos personnels bien que dépendant d'un statut unique ont du fait de leur position et de leur responsabilité différentes dans l'activité de recherche, une sensibilisation propre à l'égard des préoccupations générales du syndicat.

Cette constatation a conduit le 15è Congrès à rechercher l'amélioration de l'expression et de l'organisation de toutes les catégories et tout particulièrement de celles qui sont en petit nombre.

Il a décidé de faciliter la mise en place de toute structure qui permettrait de répondre aux besoins de ces diverses catégories, de façon à cerner et à analyser correctement leurs problèmes, afin de les traduire en mot d'ordre revendicatif suffisamment clair, précis et adapté.

Ces structures ne doivent pas forcément être identiques pour toutes les catégories. Elles ne peuvent être figées et mises en place selon une conception de sommet. Elles ne sont pas une fin en soi, mais un moyen pour tenir compte des réalités, et pour aboutir au but poursuivi : <u>le rassemblement du plus grand nombre de travailleurs dans l'action</u>.

La réflexion qui doit se poursuivre en liaison étroite avec l'UGICT et les mesures d'organisation qui doivent en découler pour améliorer notre activité ne sauraient être prises - comme l'a fermement rappelé le XVè Congrès - en dehors du respect et de la mise en pratique de la démocratie syndicale.

Le Congrès a également fortement insisté sur la nécessité de développer notre activité en direction des femmes travailleuses sur leurs revendications particulières, compte tenu de l'importance de celles-ci dans nos organismes (+ de 50 %).

• TOUS LES PERSONNELS ONT LEUR PLACE AU S.N.T.R.S.-CGT

Le SNTRS-CGT, organisation syndicale moderne et démocratique doit améliorer son activité et son fonctionnement pour que tous les travailleurs du CNRS et de l'INSERM quelles que soient leurs opinions politiques philosophiques ou religieuses s'y sentent à l'aise.

Le respect et le perfectionnement de la démocratie syndicale dans l'élaboration des revendications et des modalités d'action pour les faire aboutir sont des conditions indispensables au renforcement du SNTRS-CGT.

• L'ADAPTATION DE NOS STRUCTURES

L'amélioration de l'organisation du syndicat et des sections syndicales passe par des structures qui rapprochent le syndicat de l'adhérent le plus possible au niveau des unités de travail.

La mise en place de structures doit tenir compte des conditions objectives et propres à chaque situation.

La mise en place d'au moins une coordination entre les sections au niveau des administrations déléguées doit représenter une nouvelle phase, plus concrète, de nos propres efforts d'adaptation (presence instance).

• LA BATAILLE DES IDEES

Le niveau élevé de la lutte des classes détermine celui de la lutte des idées, qui acquiert une importance capitale dans le combat général.

Il s'agit de mener une bataille d'idées de grande envergure, permanente, diversifiée et surtout bien adaptée.

L'articulation constante doit être renforcée entre les moyens d'expression confédéraux VIE OUV-RIERE, OPTIONS, ANTOINETTE, LE PEUPLE, fédéraux, la presse syndicale et les moyens propres du syndicat.

Défendre les intérêts des personnels du CNRS et de l'INSERM dans la situation complexe que nous vivons, les aider à s'orienter, à s'organiser, pour intervenir eux-mêmes efficacement.

Les mobiliser pour s'opposer à la politique de recherche du pouvoir et pour contribuer au rassemblement de millions de travailleurs dans la lutte pour les transformations sociales indispensables nécessitent un renforcement considérable du SNTRS-CGT.

Le 15è Congrès a pris la décision d'engager toutes les forces du syndicat dans la vaste bataille engagée par la CGT pour les 3 millions d'adhérents, dans cette perspective le 15è Congrès a fixé comme premier objectif d'atteindre rapidement les 4.000 adhérents au SNTRS-CGT.

*

DES RECULS SIGNIFICATIFS DUS

Au cours de la toute dernière période les directions d'organismes et ministérielles ont marqué un certain nombre de reculs significatifs sur nos revendications dûs à l'action des personnels que le SNTRS-CGT a su organiser et impulser.

Dans un contexte politique de refus aux revendications des travailleurs ces succès, même s'ils sont limités montrent que si pour la CGT seul le programme commun peut apporter des solutions à nos revendications fondamentales, l'action continue des personnels permet, dans l'immédiat, d'arracher un certain nombre de revendications comme le montrent les informations ci-dessous.

Dans ces actions le rôle du SNTRS-CGT a été déterminant, ceci doit inciter chacun à renforcer ses rangs pour lui donner encore plus d'efficacité.

CARRIERES

Alors que jusqu'à maintenant le groupe de travail du CNRS enfermait les discussions dans des études statistiques l'action a permis le 24 Mai de déboucher sur certaines propositions.

Pour les administratifs

Alors que nous revendiquions la fusion des 6D, 6Dbis et 5D en une seule catégorie

- le CNRS propose fusion 6D-6Dbis (avec indices 6Dbis) (nous revendiquons ceux de 1a 5D)
 " 5D-4D (avec indices de 1a 4D)
- pour la 1D le CNRS propose la suppression du ler échelon de cette catégorie ce qui l'aligne au début de carrière sur la 1B tout en lui permettant d'aller jusqu'à l'avant dernier échelon de la 2A.

<u>Petites catégories</u>

accord de principe pour la fusion des 8, 7 et 6B que nous revendiquons à 12 échelons.

Suppression de la 4B et de la 1Bbis

la direction n'est pas favorable à la suppression de la 4B. Cependant elle pense possible de supprimer la 1Bbis.

La prochaine réunion qui doit être la dernière, doit aborder le problème de fond de la carrière minimum. Les personnels doivent être conscients que l'avancement de ces revendications dépend de la mobilisation des travailleurs du CNRS comme de l'INSERM.

Le développement de l'action en ce domaine est d'autant plus nécessaire que la deuxième phase, celle des véritables négociations, s'ouvrira d'autant plus tôt qu'il y aura pression des personnels.

RETRAITES

Après le refus en 1974 par les Ministères de tutelle du projet présenté par le CNRS d'un système de retraite très voisin de celui des titulaires mais financé par une Caisse Autonome, la Direction du CNRS s'orientait vers des mesures ponctuelles tendant à améliorer le régime actuel.

Dans le groupe de travail Administration/syndicats les représentants du SNTRS se sont efforcés à faire prendre en compte les divers points de la plateforme revendicative de son 14è Congrès.

A l'issue des travaux, un bilan a été dressé et remis à la Direction du CNRS.

Le 4 Juin, M. DELAROCHE, désigné par la Direction du CNRS pour négocier avec les organisations syndicales, indiquait que la Direction était prête à soutenir auprès des ministères de tutelle les diverses améliorations souhaitées par le groupe de travail et qui concernent :

1) L'amélioration du régime actuel

attribution d'une pension d'invalidité - abaissement de la condition d'âge pour la veuve - pension pour les orphelins de père ou de mère - possibilité de rachat de cotisations pour les boursiers et les agents mis à la disposition d'autres organismes.

A L'ACTION DES PERSONNELS

2) La modification du calcul des retraites

abandon du système de points acquis année par année tout au long de la carrière au profit d'un système basé sur la moyenne des points acquis au cours des 10 meilleures années ou, à défaut, augmentation des taux théoriques de cotisations.

3) Institution d'un régime de pré-retraite

versement par le CNRS d'une prestation égale à 75 % du salaire aux agents qui demanderaient à partir entre 60 et 65 ans.

Les deux premières séries d'améliorations concernant essentiellement 1'IRCANTEC. Le CNRS indiquera nettement sa position à la Direction de cet organisme et aux ministères de tutelle. La pression exercée par les organismes de recherche composés en majorité de non-titulaires, est très importante et a déjà favorisé la sortie de plusieurs textes en janvier dernier (voir BRS N° 169).

Pour la pré-retraite, le CNRS déposera les modifications statutaires nécessaires et demandera aux Finances des crédits de répartition. Le CNRS a déjà contacté d'autres organismes de recherche (INSERM-INRA...) afin d'avoir leur soutien et a trouvé un écho favorable auprès de la Direction de l'INRA.

L'acceptation par le CNRS de l'ensemble de ces améliorations qui, si elles étaient satisfaites, rapprocheraient sensiblement les conditions de notre système actuelle de celles du régime des titulaires, est le résultat de la pression exercée par les personnels et des actions nationales menées inlassablement par la CGT et la CFDT pour la retraite à 60 ans.

Bien que ces propositions ne doivent être considérées que comme une mesure transitoire en attendant la titularisation, les personnels doivent poursuivre leur action pour les obtenir des ministères de tutelle. Leur obtention, dans l'immédiat améliorerait la qualité de la vie des personnels et permettrait un rajeunissement des organismes si nécessaire pour une recherche de qualité.

PROFESSIONS OUVRIERES, DE SERVICE ET DE RESTAURANT ("2è TRAIN")

Un nouveau pas, important, vient d'être franchi en ce qui concerne ces modifications statutaires.

La Direction du CNRS nous a informés que le ministère des Finances avait finalement accepté que dans le projet de modifications statutaires des MESURES TRANSITOIRES, soient prévues permettant le RECLASSEMENT DU PERSONNEL EN PLACE SANS PASSER D'ESSAI.

Ce reclassement se faisant à partir des professions réellement exercées après examen par la Commission Paritaire Nationale.

Pour les PERSONNELS DE CANTINE, il y a encore selon la Direction des "AJUSTEMENTS" à faire concernant notamment le critère du nombre de repas. La Fonction Publique n'a pas encore donné son accord, mais selon la Direction "IL NE DEVRAIT PAS Y AVOIR DE PROBLEME".

Indéniablement, l'action des personnels et notamment des intéressés, au cours de ces derniers mois a "marqué des points".

Pour les ouvriers

La reconnaissance des professions ouvrières dans le statut à laquelle s'ajoutent des mesures transitoires pour le reclassement du personnel en place sans passer d'essai n'est pas une mince victoire.

Il s'agit maintenant pour ces personnels d'obtenir

- la sortie rapide du texte
- la réunion du groupe de travail CNRS-syndicats pour définir les métiers et qualifications
- les moyens nécessaires au reclassement des personnels en place concernés et qui attendent depuis de nombreuses années une "catégorie" correspondant réellement à la fonction qu'ils exercent.

Pour les personnels de cantine

La reconnaissance de ces professions dans le statut est un premier succès important.

Cependant les propositions sont toujours inacceptables malgré les très légers progrès que nous avons imposés. Il y a donc nécessité pour ces personnels d'intensifier l'action avec l'appui des autres catégories pour un reclassement sur la base des propositions initiales.

Sur l'ensemble de ce texte, l'action sous toutes ses formes doit donc se poursuivre et s'amplifier.

11

HORS STATUT

Les représentants du SNTRS-CGT et du SNCS-FEN ont longtemps, seuls, soutenu une plateforme revendicative permettant :

- Immédiatement, de préserver l'emploi du hors statut et de "consolider" celui-ci par l'obtention de toute une série de mesures transitoires.
- De définir les règles les plus avantageuses lors de l'intégration des hors statut et d'éviter qu'un grand nombre soit oublié.

• LE 31 MAI 1976

M. CURIEN Délégué Général à la Direction Générale de la Recherche Scientifique et Technique (DGRST) recevait les syndicats. Cette entrevue avait été obtenue lors de l'action des hors statut du 29 Avril 1976.

Les réponses du Délégué Général à nos revendications ont été les suivantes :

- sur les licenciements : renouvellement de l'engagement d'éviter tout licenciement sur enveloppe-recherche et d'étudier cas par cas les licenciements hors enveloppe (donc, continuer à signaler immédiatement toute menace)
- sur l'accélération du plan d'intégration : M. CURIEN ne pense pas possible un train d'intégration avant Janvier 77
- sur l'accès aux dossiers de recensement : M. CURIEN est d'accord pour que les syndicats accèdent, d'une part aux réponses brutes au recensement, d'autre part aux résultats de l'exploitation effectuée par le CNRS et le Secrétariat d'Etat aux Universités
- sur l'élargissement de l'intégration aux organismes para CNRS et para universitaires (Palais de la découverte, CEREQ, associations 1901 etc..) : M. CURIEN "essaye que les autres secteurs suivent la même voie que la DCRST"
- sur la nécessité d'une coordination interorganismes avec tous les syndicats concernés : M. CURIEN est d'accord sur sa nécessité et annonce qu'elle est déjà prévue au niveau CNRS-DESUR (depuis nous venons d'être convoqués, pour le 18 Juin, à la première de ces réunions au Secrétariat d'Etat aux Universités)
- sur l'étude globale par labo du plan d'intégration : M. CURIEN se déclare favorable à cette méthode
- sur le lieu d'intégration (dans le labo avec avis du Comité National dans les cas litigieux : M. CURIEN affirme que le Comité National a été consulté sur le fléchage, mais admet que ce fléchage n'a peut-être pas tenu compte du phénomène "hors statut", et qu'il y a là "un problème à revoir, dans les quelques cas particuliers où il y aurait difficulté, la volonté de la DCRST n'étant pas une dispersion systématique".

● LE 18 JUIN 1976

Au cours d'une réunion au Secrétariat d'Etat aux Universités nous avons eu les précisions suivantes :

création au CNRS de 472 postes au 1.1.1977 (410 ITA-62 chercheurs) pour intégrer les personnels hors statut (enveloppe-recherche) travaillant dans les laboratoires propres et formations associées du CNRS.

Ces postes seront créés par transfert de crédits, ils s'ajoutent aux créations budgétaires annuelles.

Pour les années suivantes il sera procédé à des créations de postes en fonction des dossiers recensés (environ 2200 actuellement). Dans les Universités il a été recensé environ 10000 hors statut et 900 postes seraient créés en 1977.

Ce bref bilan fait apparaître que nous avons déjà obtenu :

ALL VIEW

- des créations importantes au CNRS pour 1977, et des engagements pour les années à venir, la coordination des organismes pour l'intégration, l'accès au recensement et le contrôle des organisations syndicales.

POUR LA SATISFACTION DE MES REVENDICATIONS ● POUR UNE VERITABLE CARRIÈRE ● POUR LA TITULARISATION ● POUR LES CHANGEMENTS FONDAMENTAUX

J'ADHERE AU S.N.T.R.SC.G.T.	
NOM	Prénom Age
Catégorie Lieu de travail	***************************************
Adresse personnelle	•••••

Bulletin à remettre à un militant connu de vous ou à renvoyer - 10 rue de Solférino Paris Cédex 07 Le directeur de la publication : G. DUPRE imprimé par nos soins, 10 rue de Solférino-Paris 7è

100